

# Plan d'étude de la protection civile

## Filières de formation



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

**Impressum**

Éditeur

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Division Instruction

Version 2021-04

# Table des matières

4	Introduction
4	Contexte
4	Explication des tableaux
5	Liste des abréviations
6	Vue d'ensemble des filières
7	Filières de formation
7	Conduite
7	Aide à la conduite (AiC)
8	Assistance
9	Protection des biens culturels (PBC)
10	Appui technique (AT)
11	Logistique
12	Tâches supplémentaires

# Introduction

## Contexte

Cette partie du plan d'étude présente les filières de formation, leur durée et les compétences en matière d'organisation.

Le contenu se fonde sur la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et l'ordonnance sur la protection civile (OPCi). En cas de divergence, la LPPCi et l'OPCi priment le présent document.

## Explication des tableaux

Dans les tableaux, chaque ligne se rapporte à une fonction définie ou à une tâche supplémentaire, conformément à la partie « Fonctions et tâches ».

Sous « Conditions d'admission » sont indiquées les fonctions qui donnent accès à la formation.

Les durées indiquées pour les cours complémentaires sont des recommandations. Elles se fondent sur la partie « Description des compétences » du présent plan d'étude. On se référera cependant aux ordonnances et directives en vigueur pour ce qui est des formations en radioprotection et des formations certifiées.

Les ordonnances et directives suivantes peuvent influencer sur la durée des formations :

- Ordonnance du DFI sur les formations, les formations continues et les activités autorisées en matière de radioprotection (Ordonnance sur la formation en radioprotection)
- Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence; Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU)
- Directives de l'Interassociation de sauvetage (IAS)
- Lignes directrices de l'INSARAG (International Search and Rescue Advisory Group)

# Liste des abréviations

## A

AiC aide à la conduite  
AT appui technique  
assist assistance

## B

bat bataillon

## C

C chef  
CC cours de cadres (instruction des cadres)  
CCT cours de cadres technique (instruction des cadres)  
C compl cours complémentaire (instruction complémentaire)  
C gr chef de groupe  
C sct chef de section  
cdt commandant  
chauf chauffeur  
cond conduite  
CPA contrôle périodique des abris  
cp compagnie  
CS chef de service  
CT cours technique (instruction de base)  
cuis cuisinier

## F

four fourrier

## I

IB instruction de base  
infra infrastructure

## L

log logistique

## M

mat matériel

## N

NBC nucléaire, biologique, chimique

## O

of officier  
OC organe de conduite  
ord bureau ordonnance de bureau

## P

PBC protection des biens culturels  
pi pionnier  
prép préposé

## R

rempl remplaçant

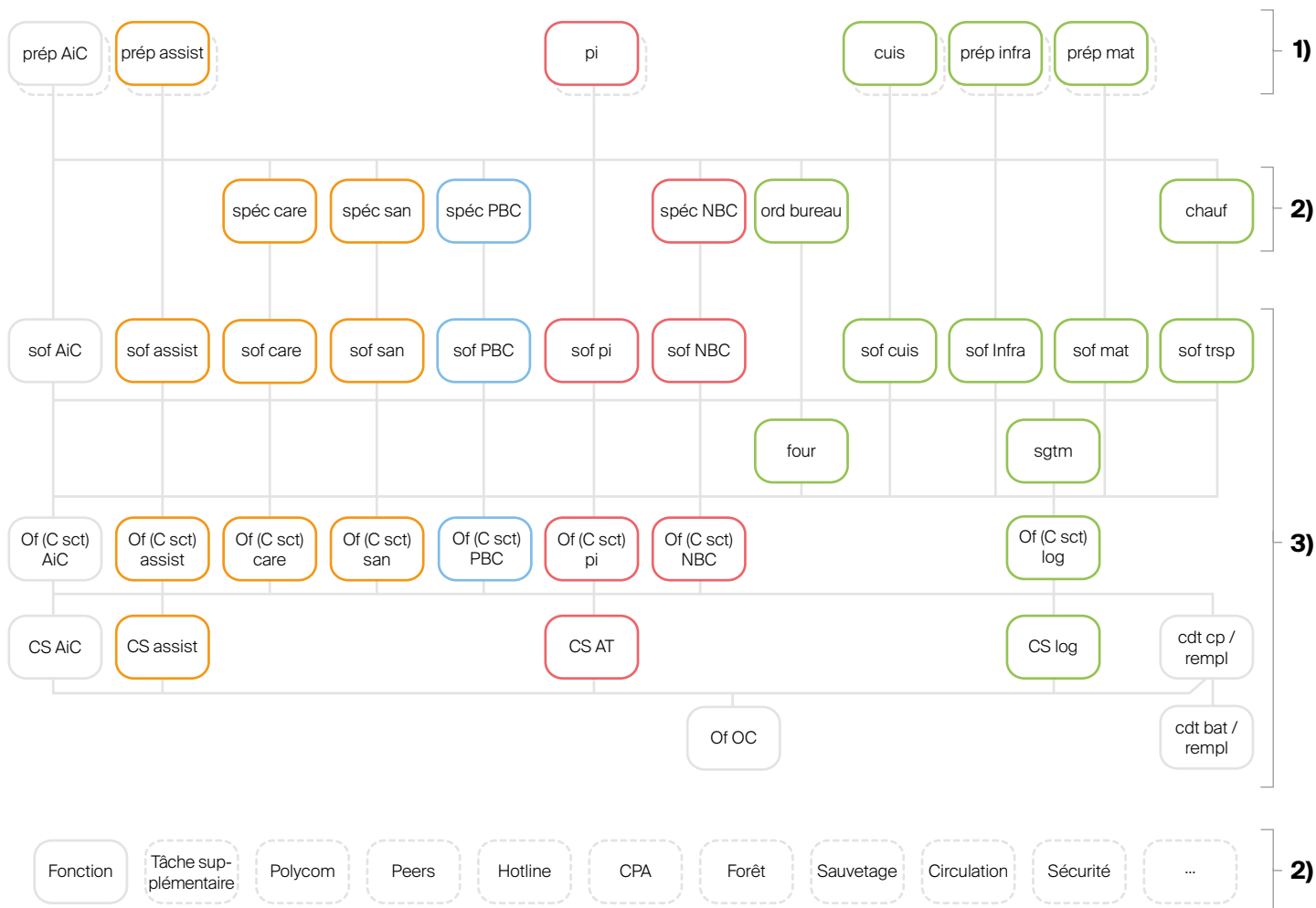
## S

san sanitaire  
sgtm sergent-major  
sof sous-officier  
spéc spécialiste

## T

trsp transports

# Vue d'ensemble des filières



**1)** Instruction de base      **2)** Instruction complémentaire      **3)** Instruction des cadres

# Filières de formation

## Conduite

Fonction visée	Abréviation	Condition d'admission / fonction actuelle	Services d'instruction à accomplir	Compétence	Durée en jours	Échelon futur
Commandant de bataillon ou remplaçant	Cdt bat Rempl cdt bat	Cdt cp	CC cond bat	OFPP	5-12	Commandant à l'échelon du bataillon
Commandant de compagnie ou remplaçant	Cdt cp Rempl cdt cp	Of (C sct)	CC cond cp Service pratique	OFPP Canton	5-10 5-9	Commandant à l'échelon de la compagnie
Officier organe de conduite	Of OC	Cdt cp / rempl, CS AiC, CS assist, CS AT, CS log	CC selon tâche au sein de l'organe de conduite	OFPP <sup>1</sup>  Canton <sup>2</sup>	19 au plus, selon les directives du canton	Aide de commandement à l'échelon de l'organe de conduite

1 Organes de conduite cantonaux

2 Organes de conduite communaux

## Aide à la conduite (AiC)

Fonction visée	Abréviation	Condition d'admission / fonction actuelle	Services d'instruction à accomplir	Compétence	Durée en jours	Échelon futur
Préposé AiC	Prép AiC	Recrutement	CT AiC	Canton	10-19	Fonction de base (échelon du personnel)
Sous-officier AiC	Sof AiC	Prép AiC	CC C gr AiC Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Officier AiC	Of AiC	Sof AiC	CC cond sct CCT C sct AiC Service pratique	OFPP Canton Canton	5 5 5-9	Chef de section
Chef service AiC	CS AiC	Of AiC	CC CS AiC CC cond bat	OFPP OFPP	5-7 5-7	Aide de commandement à l'échelon du bataillon

## Assistance

Fonction visée	Abréviation	Condition d'admission / fonction actuelle	Services d'instruction à accomplir	Compétence	Durée en jours	Échelon futur
Préposé assistance	Prép assist	Recrutement	CT assist	Canton	10-19	Fonction de base (échelon du personnel)
Spécialiste care	Spéc care	IB accomplie	C compl care	Canton	5	Spécialiste (échelon du personnel)
Spécialiste sanitaire	Spéc san	IB accomplie	C compl san	Canton	5-12	Spécialiste (échelon du personnel)
Sous-officier assistance	Sof assist	Prép assist	CC C gr assist Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sous-officier care	Sof care	Spéc care	CC C gr care Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sous-officier sanitaire	Sof san	Spéc san	CC C gr san Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Officier assistance	Of assist	Sof assist	CC cond sct CCT C sct assist Service pratique	OFPP Canton Canton	5 5 5-9	Chef de section
Officier care	Of care	Sof care	CC cond sct CCT C sct care Service pratique	OFPP Canton Canton	5 5 5-9	Chef de section
Officier sanitaire	Of san	Sof san	CC cond sct CCT C sct san Service pratique	OFPP Canton Canton	5 5 5-9	Chef de section
Chef service assistance	CS assist	Of assist	CC CS assist CC cond bat	OFPP OFPP	5-7 5-7	Aide de commandement à l'échelon du bataillon



## Protection des biens culturels (PBC)

Fonction visée	Abréviation	Condition d'admission / fonction actuelle	Services d'instruction à accomplir	Compétence	Durée en jours	Échelon futur
Spécialiste PBC	Spéc PBC	IB accomplie	C compl PBC	Canton	5	Spécialiste (échelon du personnel)
Sous-officier PBC	Sof PBC	Spéc PBC	CC C gr PBC Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Officier PBC	Of PBC	Sof PBC	CC cond sct CCT C sct PBC Service pratique	OFPP OFPP Canton	5 5 5-9	Chef de section

### Appui technique (AT)

Fonction visée	Abréviation	Condition d'admission / fonction actuelle	Services d'instruction à accomplir	Compétence	Durée en jours	Échelon futur
Pionnier	Pi	Recrutement	CT Pi	Canton	10-19	Fonction de base (échelon du personnel)
Spécialiste NBC	Spéc NBC	IB accomplie	C compl NBC	Canton	4-19	Spécialiste (échelon du personnel)
Sous-officier pionnier	Sof pi	Pi	CC C gr pi Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sous-officier NBC	Sof NBC	Spéc NBC	CC C gr NBC Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Officier pionnier	Of pi	Sof pi	CC cond sct CCT C sct pi Service pratique	OFPP Canton Canton	5 5 5-9	Chef de section
Officier NBC	Of NBC	Sof NBC	CC cond sct CCT C sct NBC Service pratique	OFPP OFPP Canton	5 5 5-9	Chef de section
Chef service AT	CS AT	Of pi	CC CS AT CC cond bat	OFPP OFPP	5-7 5-7	Aide de commandement à l'échelon du bataillon

## Logistique

Fonction visée	Abréviation	Condition d'admission / fonction actuelle	Services d'instruction à accomplir	Compétence	Durée en jours	Échelon futur
Cuisinier	Cuis	Recrutement	CT cuis	Canton	10-19	Fonction de base (échelon du personnel)
Préposé infrastructure	Prép infra	Recrutement	CT infra	Canton	10-19	Fonction de base (échelon du personnel)
Préposé matériel	Prép mat	Recrutement	CT mat	Canton	10-19	Fonction de base (échelon du personnel)
Chauffeur	Chauf	IB accomplie	C compl chauf	Canton	5-12	Spécialiste (échelon du personnel)
Ordonnance de bureau	Ord bureau	IB accomplie	C compl ord bureau	Canton	2-3	Spécialiste (échelon du personnel)
Sous-officier cuisine	Sof cuis	Cuis	CC C gr cuis Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sous-officier infrastructure	Sof infra	Prép infra	CC C gr infra Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sous-officier matériel	Sof mat	Prép mat	CC C gr mat Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sous-officier transports	Sof trsp	Chauf	CC C gr trsp Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Chef de groupe
Sergent-major	Sgtm	Sof (C gr)	CC sgtm Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Sergent-major
Fourrier	Four	Sof (C gr) Ord bureau	CC four Service pratique	Canton Canton	5-12 5-7	Fourrier
Officier logistique	Of log	Sgtm, four, sof (C gr)	CC cond sct CCT C sct log Service pratique	OFPP Canton Canton	5 5 5-9	Chef de section
Chef service logistique	CS log	Of log	CC CS log CC cond bat	OFPP OFPP	5-7 5-7	Aide de commandement à l'échelon du bataillon

### Tâches supplémentaires

<b>Tâche supplémentaire visée, sans changement de fonction</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Condition d'admission / fonction actuelle</b>	<b>Services d'instruction à accomplir</b>	<b>Compétence</b>	<b>Durée en jours</b>	<b>Échelon futur</b>
Pairs	Pairs	IB accomplie	C compl pairs	Canton	5	Sans changement d'échelon (échelon du personnel)
Sauvetage	Sauv	Pi	C compl sauv	Canton	5	Sans changement d'échelon (échelon du personnel)
Sécurité	Séc	IB accomplie	C compl séc	Canton	2-3	Sans changement d'échelon (échelon du personnel)
Contrôle périodique des abris	CPA	IB accomplie	C compl CPA	Canton	1-2	Sans changement d'échelon (échelon du personnel)

Liste non exhaustive